

**2011/3174 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 802 718,41 euros - Opération : rénovation de 123 logements dans 14 résidences de personnes âgées** (Direction des Finances) (BMO du 07/02/2011, p. 0184)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, sur ces rapports 3174 et 3176, j'interviendrai au nom des deux groupes, ensemble Pour Lyon et le groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon.

Tout d'abord, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous voterons la garantie d'emprunt et la subvention d'équipements à la SAHLMAS, dans le cadre de rénovation et de réhabilitation de plusieurs résidences pour personnes âgées gérées par le CCAS.

Ce sont de très gros travaux nécessaires et attendus tant au niveau des normes de sécurité : ascenseur, étanchéité, gaine de désenfumage, qu'au niveau du confort des résidents avec rénovation des appartements : installation de volets roulants électriques, double vitrage, réfection des sols.

Ce n'est pas sans savoir, Monsieur le Maire, que de tels travaux effectués en site occupé entraînent des nuisances importantes pour les usagers, d'autant plus lorsqu'il s'agit de personnes âgées donc fragiles, voire vulnérables. Tout prend des proportions différentes lorsque l'on est âgé, le bruit devient vite insupportable, la poussière envahissante et le va-et-vient des ouvriers dans les appartements parfois inacceptables.

En tant qu'élue du 6<sup>e</sup> arrondissement, je parlerai essentiellement de la résidence Cuvier dont les travaux ont déjà commencé. Les résidents se plaignent de ces nuisances réelles. Ils ont le sentiment de ne pas être écoutés et de ne pas pouvoir s'exprimer. Il nous paraît évident qu'ils manquent d'écoute et de concertation et, pardonnez-moi, la solution de distribuer des boules Quies aux résidents m'a fait un petit peu sourire. Ne serait-ce pas une manière de leur dire « on ne veut rien entendre ».

Il y a eu des réunions au sein des établissements. Mais renseignement pris, il n'existe pas de « conseil de la vie sociale ». Celui-ci devrait être composé de résidents élus par les résidents entre eux, des représentants des familles, des représentants du personnel et du gestionnaire. Il se réunit plusieurs fois par an et aborde tous les problèmes internes à l'établissement. Le Conseil a pour objectif de passer de la protection de la personne fragile à la reconnaissance d'un usager citoyen». C'est le décret du 25 mars 2004. Développer les droits des usagers fréquentant des établissements sociaux et médico-sociaux tels les RPA et

de ce fait, associer les résidents aux décisions qui sont prises qui se sentent un peu plus concernés.

Par ailleurs, il est indispensable de sensibiliser les entreprises intervenantes qui peuvent aussi participer à ces conseils de la vie sociale et prendront concrètement des dispositions de bon sens vis-à-vis de la personne âgée, par exemple, le respect des heures de la sieste, l'atténuation des nuisances sonores, prévenir les usages avant d'intervenir voire optimisation des interventions chez les résidents et donc respecter leur vie privée.

On aurait pu aussi envisager des déménagements temporaires pour les résidents les plus fragiles avec leur accord bien entendu, dans d'autres établissements. Les élus du 6<sup>e</sup> arrondissement l'avaient anticipé en ne souhaitant pas la fermeture de la résidence Bugeaud située à 100 mètres de celle-ci, afin de proposer quelques appartements aux résidents qui ne pouvaient plus supporter le bruit de ces travaux.

Si les travaux dans les résidences sont indispensables, prenez conscience des réelles nuisances causées sur des personnes fragiles et vulnérables. Faisons en sorte que ces désagréments ne se reproduisent pas dans les prochaines résidences en travaux.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au risque d'être un peu redondant avec Mme Bertrix, je vais quand même évoquer le sujet, parce qu'effectivement je suis allé sur place.

Voilà des travaux qui s'imposaient dans les résidences pour personnes âgées de la ville, depuis une bonne dizaine d'années et naturellement, nous ne sommes pas contre ces aménagements, bien au contraire, car la situation n'est pas reluisante dans nombre de résidences.

La Commission départementale de sécurité en avait épinglé certaines pour non-conformité avec de nouvelles réglementations.

Nos résidences pour personnes âgées méritent donc un sérieux lifting mais pas dans n'importe quelles conditions ! A la résidence Cuvier, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, la situation est ubuesque et surréaliste.

A la suite de plusieurs plaintes de résidents, nous nous sommes rendus sur place, Denise Robin et moi-même, nous avons entendu le bruit des marteaux piqueurs, la poussière importante et les va et vient incessants..., bref tous les inconvénients d'un chantier..., qui sont le lot quotidien des résidents. Je vous invite à aller voir une vidéo du chantier sur le blog de Thierry Mouillac.

M. LE MAIRE : C'est quelqu'un d'objectif, je le connais bien. D'ailleurs, il doit se trouver dans la tribune mais il n'a pas pu attendre,

c'était trop long ! Il fallait qu'il aille voir des personnes âgées pour faire des vidéos !

M. DAVID Jean-Jacques : Certainement ! Je dirais même que le Progrès que vous citez beaucoup s'en est fait l'écho dans un article du 14 février dernier. Enfin pour en revenir au dossier qui nous concerne, c'est sidérant... et les personnes âgées n'en reviennent pas du traitement qui leur est infligé. Il va de soi que, pour elles, la gêne est considérable. C'est, j'ose le dire, de « l'indifférence » vis-à-vis de ces personnes ! Nous sommes indignés et le mot n'est pas trop fort, par cette façon de traiter les résidents. Nous sommes aussi indignés par l'attitude de la Ville.

Vous n'avez rien trouvé de mieux que de proposer d'offrir une paire de boules « Quiès » à l'ensemble des résidents, comme vous l'a signalé tout à l'heure Mme Bertrix.

Ces travaux, mal préparés, témoignent d'un manque de considération à l'égard des résidents.

C'eut été plus judicieux de réaliser les travaux de démolition à une période plus propice aux promenades.

Pourquoi ne pas avoir utilisé la résidence Bugeaud, située à 100 mètres et fermée depuis le 12 décembre 2009, elle aurait pu permettre un hébergement temporaire pendant la durée des gros travaux, un moindre mal !

J'ai tenu à rapporter ce dossier pour vous sensibiliser sur le volet humain que chaque intervenant devrait avoir à l'esprit lorsqu'il s'agit de nos aînés, de nos anciens, voire de nos parents..., ici, les occupants ont entre 70 et 102 ans.

Nous vous avons alerté sur cette situation par des courriers à l'Adjoint aux personnes âgées, à la Vice Présidente et à la Directrice du CCAS, sans réponse à ce jour. Des résidents se sont aussi directement plaints auprès de vous. Alors, Monsieur le Maire, dans quelles conditions comptez-vous continuer ce chantier : au mépris des personnes âgées ou en considération de leur bien être ?

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, merci de me permettre de répondre. Je suis désolé, mais je pense que vous vous trompez de dossier, car celui dont nous parlons concerne la garantie sollicitée par la SAHLMAS pour un emprunt de 800.000 euros pour rénover 123 logements, ce qui représente 6.500 euros par logement. Ce sont des logements actuellement non disponibles, libres de toute occupation et nous les rénovons pour les proposer à nos aînés de cette ville.

D'ailleurs, la contrainte consiste à attendre qu'il y ait beaucoup de logements à rénover pour avoir un marché complet, ce qui nous oblige à attendre 2-3 ans pour des résidences et des logements qui ne sont pas en état d'être occupés pour avoir un total suffisant pour passer un marché nous permettant de les rénover, sinon cela n'intéresse pas les entreprises.

Nous avons travaillé sur ce sujet avec le CCAS de façon à pouvoir rénover les logements au fil de l'eau, au fur et à mesure qu'ils se libèrent de façon à avoir une offre plus importante. Monsieur David, il est important de bien repérer de quel dossier on parle, vous êtes expérimenté, donc je suis un peu surpris par vos propos.

Pour l'autre affaire qui nous occupe et qui est beaucoup plus importante, plus grave, il y a un niveau d'attaque assez désagréable. Je répondrai tout d'abord à Mme Bertrix qui a posé de bonnes questions et je crois savoir pourquoi, parce qu'elle sait de quoi elle parle, elle connaît le sujet. J'en ai également parlé avec Mme Nachury qui est, je crois, Conseillère générale et administratrice de la SAHLMAS, nous avons longuement discuté ensemble dans le cadre du Conseil d'administration de la SAHLMAS, de la rénovation de nos résidences de personnes âgées, pour savoir que faire et comment faire.

Vous arrivez un an après Monsieur David en nous disant « voilà ce qu'on a dit », je n'ai pas trouvé trace, nulle part, même pas dans le Progrès, de propositions de votre part pour garder les logements de la résidence d'à côté pour faire déménager les personnes. Sur des travaux qui durent 18 mois, cela ne nous paraissait pas du tout pertinent. Par contre, ce que nous avons fait, c'est que nous avons longuement travaillé y compris avec les résidents dans l'ensemble des 4 résidences dans lesquelles on démarre des travaux et étonnement, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, aux dires de Mme Denise SOUDY l'Adjointe aux personnes âgées, que de Mychèle Perraud qui suivent de près ce dossier, et qui ont été très présentes aux réunions de chantier, avec les résidents pour expliquer, pour rassurer, pour aider, cela se passe très bien.

De la même manière, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement grâce à Mme le Maire, à M. le Conseiller général, à M. Gérard Nicolas, Conseiller délégué aux personnes âgées, il y a une forte présence pour donner des explications, pour rassurer les gens. Si on y va en disant « tout va mal », c'est l'horreur, cela ne va pas.

Qu'a fait M. Mouillac ? Il a réalisé une vidéo qu'il a mise sur son blog, sur laquelle il a enregistré un marteau piqueur. Quand on fait des travaux, on l'a dit, on a prévenu les gens qu'il y aurait des bruits de marteau piqueur mais que l'on essaierait en accord avec les entreprises de limiter au maximum de nuisances. Ceci dit, il y en a.

M. Mouillac n'a pas fait que cela, car il se trouve qu'il serait candidat Divers droite si j'ai bien compris, aux élections cantonales et il n'a

rien trouvé de mieux, en dehors de toute règle, d'afficher sa propagande électorale...

M. LE MAIRE : Je croyais que c'était un honnête citoyen comme nous tous !

M. HEMON Pierre : ... d'afficher sa propagande électorale dans le hall d'accueil de la résidence, ce qui ne se fait pas, mais je vais m'arrêter là.

En ce qui concerne les boules « quiès », cela est une très jolie petite histoire. Il se trouve que tout simplement, il nous a été demandé des boules « quiès », que nous avons payées. Je vois que vous n'osez pas parler de maltraitance, mais d'indifférence. On parle de non existence de CVS Madame Bertrix, mais vous savez comme moi que pour qu'un CVS existe, il faut 2 choses : tout d'abord que les résidents soient volontaires et ensuite qu'on les invite à l'être, qu'on les aide et qu'on les accompagne. Quand des élus ne le font pas, mais au contraire organisent la peur et l'inquiétude, les gens ne vont pas au CVS. C'est étonnant car cela ne se passe ainsi que dans cette résidence.

Je tiens à remercier ici l'énormité du travail réalisé par les services, par M. Paul Grosjean en particulier qui organise toutes les réunions de chantier, qui fait un énorme travail y compris avec les entreprises qu'il a choisies dont le travail n'est pas toujours facile, car l'on doit répondre à des normes, pour faire toutes les colonnes de désenfumage, y compris à l'intérieur des logements des personnes âgées, en leur permettant, parce que c'est leur désir de ne pas déménager. Dès que l'on fait un chantier, on fait un blocage de 1 m sur 1 m, on cale et on fait en sorte qu'il y ait le moins de nuisances possibles, mais bien évidemment qu'il y en a, et qui sont importantes. J'oubliais de signaler qu'à la résidence Danton dans le 3e arrondissement où M. le Maire est venu à la présentation des travaux, où les Adjoints et Conseillers sont présents, cela se passe bien, voire même très bien avec bien évidemment des nuisances et des difficultés. C'est la raison pour laquelle les personnes âgées ont besoin d'être accompagnées plutôt que l'on en rajoute et sur-rajoute dans la crainte en disant « ils sont méchants à la mairie, ils font tout pour vous embêter ! ».

Quant au courrier sans réponse, je dis que c'est faux. Vous avez eu des réponses soit écrites, soit téléphoniques, soit orales. Je tenais à dire tout cela car je crois, comme j'en parlais avec Mme Nachury, que vous êtes en train de vous déchirer pour récupérer quelques voix. Je dirai simplement que c'est dommage.

M. DAVID Jean-Jacques : Ce jugement je vous le laisse, mais ce n'est pas cela du tout. J'assiste aux réunions une fois par mois avec les résidents et sachez que cela a été mon « pain quotidien » toute ma vie de faire des réhabilitations dans des résidences de personnes âgées, donc je sais de quoi je parle.

J'ai toujours été là pour calmer le jeu. Il y a des moments où il faut se mettre en face des réalités, c'est insoutenable. Je voulais simplement vous faire part de cela car nous avons à faire, comme je vous l'ai dit, à des aînés, à des personnes âgées, des gens qui ont entre 70 et 102 ans, il faut pouvoir supporter cela. Je ne me sers pas du tout de cela pour une quelconque élection.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vais clore ce débat pour dire qu'effectivement dans le programme de rénovation que nous avons à faire, nous avons deux choix. Le premier c'est de déménager les personnes, mais très souvent, elles me disent, car je vais dans les résidences de personnes âgées, « je ne veux pas, même temporairement, être mise ailleurs parce que ce serait un traumatisme pour moi ». Cela veut dire que nous faisons les travaux en milieu occupé. Mes chers Collègues, vous avez tous fait des travaux chez vous, même en prenant le maximum de précautions, cela fait du bruit. On ne peut pas faire en sorte que cela ne fasse pas de bruit.

Je n'aurais rien dit, mais puisque tout le monde s'emporte sur les personnes âgées, je me permets de globaliser pour vous donner les thèmes de campagne. Je ne suis pas en campagne, donc je vais vous en donner !

*(projection d'un diaporama)*

Sur cet écran, vous voyez les établissements de personnes âgées. Vous constatez qu'on ne peut pas dire que Lyon soit gâtée.

Vous constatez qu'à l'intérieur de Lyon, il y a beaucoup de rouge. Ce sont les plus chers. Cela veut dire que quand, par exemple, on demande à faire l'EPAD Constant et que l'on est classé en 8<sup>e</sup> position dans la liste qui est établie en liaison entre le Conseil Général et le Ministère de l'Action sociale, je trouve que ce n'est pas trop bien pour l'agglomération lyonnaise. Ceux qui se soucient du devenir des personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise, ils feraient bien dans le mois qui reste avant l'élection au Conseil Général, de faire en sorte que Constant soit classée en position d'être réalisée. Parce que ça, ça ne serait pas du luxe et ça, c'est le véritable problème.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)